

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DJS 122 Ouverture de la Maison pour la Jeunesse au sein de l'immeuble communal 4 place du Louvre (1^{er}).

Mme Hélène BIDARD, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles, L. 2143-2 et L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2021 DLH 72 en date du 13 au 15 avril 2021 par lequel la Maire de Paris lui propose de signer une convention d'occupation temporaire du domaine public avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ) ;

Vu la délibération 2021 DJS 90 en date du 13 au 15 avril 2021 par lequel la Maire de Paris lui propose d'instaurer un tarif pour l'occupation de locaux situés dans l'immeuble communal situé 4, Place du Louvre, anciennement mairie du 1^{er} arrondissement ;

Vu le projet de délibération 2021 DJS 122 en date du 22 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Hélène BIDARD au nom de la 6^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 : la Maire de Paris est autorisée à ouvrir, à compter du 2nd semestre 2021, un équipement Jeunesse dans les locaux de l'ancienne Mairie du 1^{er} arrondissement situés au 4 Place du Louvre (1^{er}).

Article 2 : en application de l'article L.2143-2 du Code général des collectivités territoriales susvisé, est créé un comité consultatif, placé sous la présidence de la Maire de Paris ou de son·sa représentant·e et chargé de se prononcer sur la stratégie de la Maison pour la Jeunesse et ses grandes orientations, notamment s'agissant de la programmation des activités et services. Il est constitué de 4 collèges permettant la représentation des institutions, des partenaires associatifs, des entreprises, et enfin des jeunes incluant des membres du Conseil Parisien de la Jeunesse.

Article 3 : les dépenses au titre de la Maison pour la Jeunesse pour l'année 2021 seront portées par les directions concernées par le projet dans le cadre des autorisations budgétaires déjà votées, incluant l'amélioration de l'accessibilité.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO